

Conditions de l'offre « Assurance Scolaire » Remise à la souscription

1. DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Pour promouvoir la diffusion de son contrat « Assurance Scolaire » commercialisé depuis juin 2018, le *Groupe Matmut* offre une remise sur le montant de la cotisation.

2. MONTANT DE LA REMISE ACCORDÉE

La remise accordée équivaut à 3 mois de cotisation.

3. SOUSCRIPTEUR/BÉNÉFICIAIRE ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Le souscripteur doit :

- être une personne physique,
- souscrire la formule « Tranquillité » du contrat « Assurance Scolaire », avec ou sans l'option « Tranquillité Plus », ou désigner un enfant supplémentaire sur son contrat « Assurance Scolaire » en cours (hors formule « Essentielle »).

4. EXCLUSION

L'offre ne s'applique pas en cas de nouvelle souscription d'un contrat « Assurance Scolaire » intervenant après la résiliation pour non-paiement de ce contrat.

La souscription de la formule « Essentielle » du contrat « Assurance Scolaire » ne permet pas de bénéficier de l'offre promotionnelle.

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

L'avantage tarifaire est personnel, incessible et non transférable. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

La présente offre est valable une seule et unique fois et n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours.

La remise accordée est déduite du montant total annuel de la cotisation.

En cas de résiliation du contrat « Assurance Scolaire » à l'initiative de l'assuré à l'échéance annuelle, intervenant moins de 12 mois à compter de l'opération objet de l'offre, la remise est annulée et son montant doit donc être réglé par l'assuré.

6. PÉRIODE DE VALIDITÉ

L'offre est valable pour toute nouvelle souscription de la formule « Tranquillité » du contrat « Assurance Scolaire » (hors formule « Essentielle ») ou toute désignation d'un enfant supplémentaire sur un contrat « Assurance Scolaire » en cours (hors formule « Essentielle ») auprès d'une Agence *Matmut/AMF Assurances*, de la Plateforme Relation Sociétaire ou sur le site internet matmut.fr entre le 1^{er} mai 2019 et le 31 août 2019 et une prise d'effet du contrat entre le 1^{er} mai 2019 et le 30 septembre 2019 inclus.

7. INFORMATION

Les conditions de la présente offre sont disponibles sur le site matmut.fr et dans les Agences *Matmut/AMF Assurances*.

Elles peuvent être remises sur simple demande.